

Commune de La COUARDE-SUR-MER
Mairie
9 Grande Rue
17670 LA COUARDE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

N° 2022055

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 6 septembre 2022, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Virginie BESSON, Carine LUTT, Dominique BAESJOU, Nadège BIELOT ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Denis GIRAUDEAU, Jean-Yves DUTERTRE, Mathieu BONITON, Jacques DURET, Franck DUVERNAY, Philippe MARSAC.

Étaient absents : Madame Vanina PICHEVIN et Monsieur Jean-Claude BROCHARD.

Pouvoirs : Vanina PICHEVIN à Mathieu BONITON,
Jean-Claude BROCHARD à Philippe MARSAC.

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu BONITON

OBJET : AMENAGEMENT DU LOCAL POUR MISE EN VALEUR DU CORBILLARD – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDE A LA VALORISATION DU PETIT PATRIMOINE RURAL

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur GIRAUDEAU qui expose le projet de mise en valeur du corbillard en lien avec le projet de réaménagement et d'extension du cimetière communal.

Il est rappelé que la Commune de La Couarde-sur-Mer réalise depuis quelques années des actions de restauration et de mise en valeur de son petit patrimoine (monument aux morts, kiosque à musique, balance à sel...).

Pour 2022-2023, il est prévu la mise en valeur du corbillard en remettant en état et en adaptant le local dans lequel il se trouve. C'est notamment l'aménagement d'un portail vitré et d'un autre châssis fixe pour apporter de la luminosité et de la transparence afin de mettre en avant cet élément de notre patrimoine.

Le coût estimatif des travaux est évalué à 73 008 € HT.

Entendu l'exposé et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité /

- de solliciter l'aide financière du Département au titre du fonds d'aide à la valorisation du petit patrimoine local .
- d'autoriser Monsieur à réaliser la demande et à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations.

A La Couarde, le 14 septembre 2022.

Le Maire,

Patrick RAYTON.

